

ARRETE RECTORAL EN DATE DU 09 JUILLET 2024 PORTANT OUVERTURE DU REGISTRE  
**D'INSCRIPTIONS** AU CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE  
DECROCHAGE SCOLAIRE  
(C.P.L.D.S.)

SESSION 2025

Le Recteur,

VU le décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

VU l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire;

ARRÊTE

- Article 1 : Le registre des inscriptions au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (C.P.L.D.S.) – session 2025 – sera ouvert au rectorat du 11 septembre 2024 à 14h00 au 11 octobre 2024 à 16h00.
- Article 2 : Le dossier **d'inscription** est à télécharger sur le site du rectorat : <https://www.ac-clermont.fr/cplds-125189>.  
Il est à retourner en format PDF à l'adresse électronique suivante :  
concours.certifications@ac-clermont.fr
- Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Karim BENMILOUD